

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**SEANCE DU**

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le 4 septembre 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** les articles L 4422-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** l'article L2112-2 du Code de la Santé Publique portant sur l'organisation des consultations prénuptiales, prénatales et postnatales et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes,
- VU** la délibération n°18/140AC de l'Assemblée de Corse en date du 30 mai 2018 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2018,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**DECIDE** de promouvoir des séances de préparation à l'accouchement en piscine, notamment en expérimentant le dispositif à Bastia, à la piscine de la Carbonite.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** à cette fin Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'utilisation du petit bassin de la piscine de la Carbonite, propriété de la Communauté d'Agglomération de Bastia, et jointe à la présente délibération.

**ARTICLE 3**

**DIT** que les crédits nécessaires, soit au maximum 440 €, seront prélevés sur le programme N 5213B, enveloppe 11733.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI